ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCCV DU LION

SCCV au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue sophie germain 67720 Hoerdt
890 390 644 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026.
Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à SCHWINDRATZHEIM pour la construction de 30 logements. ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain; - L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent de 30 logements. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit,en totalité ou par fractions; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives, - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières,immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code,les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 28/10/2119
-Gérant : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL26023958

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCCV L'AMIRAL

SCCV au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue sophie germain 67720 Hoerdt
852 992 734 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026.
Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à STRASBOURG, 52 rue de ta Tanche, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain; - L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : 10 logements collectifs. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives; - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ·à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété,aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 18/08/2118
-Gérants : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon et M. Marc PIERRE,demeurant 10 rue de Madrid 67610 La Wantzenau
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL26023959

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCCV DES BRASSEURS

SCCV au capital de 1000 €
Siège social : 2 rue sophie germain
67720 Hoerdt
889 755 963 RCS de Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/06/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 7 rue Louis Néel 21000 Dijon, à compter du 15/06/2026. Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à HOCHFELDEN, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain;- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de 20 logements. - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives; - Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. En vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.
Durée : expire le 31/05/2117
-Gérants : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 €, ayant son siège social 7 rue louis neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon et M. Marc PIERRE,demeurant 10 rue de Madrid 67610 La Wantzenau
Radiation au RCS de Strasbourg et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL26023961

MODIFICATIONS MULTIPLES

MOOVEO ENERGIES, SAS au capital de 2394000 € - Siège social : 3 Impasse Boirac, 21000 DIJON - 851 196 097 RCS DIJON : L'AGE du 01/09/2026, a décidé que :
- statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la Société;
- le capital a été réduit de 2394000 € à 1 750 000€ par voie de réduction du nombre des actions. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées:
8. CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros (2394000€).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1750 000€). POUR AVIS. La Présidente

AL26024095

MODIFICATIONS

DOMAINE COMTE GEORGES DE VOGUE

SAS au capital de 264.120 €
Siège social : 7 rue Sainte-Barbe
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
RCS DIJON 778 173 518

Par décisions unanimes des associés de la Société en date du 10/09/2026 :
- le capital social a été augmenté de 428.920 €, pour être porté à 693.040 €, par émission de 21.446 actions nouvelles, émises à la valeur nominale de 20 € par action, assorties d'une prime d'émission de 15.730 € par action, soit au prix global de 337.774.500 €. La réalisation définitive de l'augmentation de capital a été constatée aux termes des décisions de la présidente en date du 10/09/2026 ;
- Mme Isabelle NAPOLI demeurant 11 chemin du haut du trou Martin – 78380 BOUGIVAL a été nommée en qualité de directrice générale déléguée.
Nouvelle mention :
Capital : 693.040 €
Mention au RCS de Dijon

AL26024110

MODIFICATION DU CAPITAL

VALALIM

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
porté à 2.100 euros
Siège social :
12 bis, rue du Centre
21490 SAINT-JULIEN
929 289 973 RCS DIJON

Il résulte du PV des décisions de l'associé unique en date du 09/07/2026 que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.100 euros par émission de 1.100 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 euros à 2.100 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Pour modification au RCS DIJON.

AL26024117

MODIFICATIONS MULTIPLES

VALALIM

Société par actions simplifiée
au capital de 2100 euros
Siège social : 12 bis, rue du Centre
21490 SAINT-JULIEN
929 289 973 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes du 16/07/2026, les associés ont décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la valorisation de la biomasse, coproduits, déchets organiques de toute les filières agricoles et agroalimentaire, industrielles et des collectivités à destination des composteurs, méthaniseurs, éleveurs et amendements organiques pour l'agriculture et les espaces verts. L'activité de négoce, regroupement, logistique et répartition des matières organiques auprès des utilisateurs en France. Et plus généralement, toutes les activités entrant dans la gestion et valorisation des coproduits et déchets organiques. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
- de nommer la société AGRIOPALE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 2.183.000 euros, dont le siège social est fixé 8,chemin Bouvelet – 62780 CUCQ, immatriculée sous le numéro 424 391 035 RCS BOULOGNE-SUR-MER en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Mathieu FISCHER.
- de nommer M. Mathieu FISCHER, demeurant 12 bis, rue du Centre – 21490 SAINT-JULIEN, en qualité de Directeur Général.
Pour modification au RCS DIJON.

AL26024130

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 012 24 M0001 D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE d'AMPILLY-le-SEC (21)
Par arrêté préfectoral n° 1119 du 03/08/2026, est organisée **du 15/09/2026, à 09 h 00 au16/10/2026, à 17 h 00, soit 32 jours consécutifs,** une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance totale de 12,91 MWcsur le territoire de la commune d'Ampilly-le-Sec, déposée par la société AMPILLY le SEC SOLAIRE ENERGIE (Établissement de la société-mère VOLTALIA)
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques ;
- les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
- les réservoirs incendie ;
- les postes de transformation et la structure de livraison ;
- les réseaux de câbles ainsi que les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;
est consultable :
- **sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie d'Ampilly-le-Sec (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les Lundis et Mardis de 8 h 00 à 12 h 00
Les Vendredis de 13 h 30 à 17 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7528
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiquesconcernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Ampilly-le-Sec (21).
- Les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit **le 16 octobre 2026, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise au 2, rue de la maison commune à AMPILLY-le-SEC (21400) France, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-7528@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/7528)** pendant toute la durée de l'enquête.
M. Daniel COLLARD, commissaire-enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie d'Ampilly-le-Sec (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 15 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 28 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 3 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 16 octobre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Jean-Luc JEOFFROY, commissaire-enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Laurent LAMOUR
(Société Ampilly-le-Sec SOLAIRE ENERGIE (Établissement de la Société mère VOLTALIA)
64B, rue de Sully
21 000 Dijon
Port. : 07 84 29 26 56 - Courriel : l.lamour@voltalia.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte d'Or est compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ampilly-le-Sec, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour la préfète et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires;
Manuelle DUPUY

AL26023822

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIREBEAU SUR BÈZE

Schéma Directeur d'Assainissement et plan de zonage d'assainissement
Par arrêté municipal n° 2026-72 du 8 septembre 2026, une enquête publique sera ouverte du lundi 5 octobre 2026 à 9H au jeudi 5 novembre 2026 à 17H, soit 32 jours, portant sur l'approbation du Schéma Directeur d'Assainissement et du plan de zonage du territoire de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30. Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet.
Le dossier sera également publié sur le site de la commune à l'adresse **https://www.ville-mirebeau-surbeze.fr/.**
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Michel GENEVÈS, Colonel en retraite de l'armée de terre, à la mairie de Mirebeau sur Bèze ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **mairie@mirebeausurbeze.com** au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 à 17H.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées en mairie de Mirebeau- sur-Bèze le lundi 5 octobre 2026 de 9H à 12H, le mercredi 21 octobre 2026 de 14H à 17H, le vendredi 30 octobre 2026 de 9H à 12H et le jeudi 5 novembre 2026 de 14H à 17H.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Mirebeau-sur-Bèze.

AL26024119



// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Delphine HERITIER
Membre de LDH Avocats
Avocat inscrit au Barreau de DIJON
6, rue de l'école du Droit - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.30.70.89

Maître Florent LADOUCE
Avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN
46 avenue Lazare Carnot
83300 DRAGUIGNAN

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN UN LOT AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

Sur la commune de BEURIZOT (21350), 5, rue Ferrand
MAISON DE VILLAGE ancienne rénovée,
cadastrée section E n°143, E n°142, E n°144, E n°160
pour une contenance totale de 10 ares et 26 centiares.
L'ensemble se compose d'une maison à usage d'habitation, de grange et garage, le tout sur un terrain paysagé.
Le rez-de-chaussée de la partie habitation se compose d'un séjour, d'une cuisine aménagée, une salle de douche, un WC, un bureau, une buanderie ainsi qu'une chaufferie. Le premier étage mansardé se compose d'une mezzanine qui dessert quatre chambres, ainsi qu'une salle de douche avec WC.
Les dépendances consistent en une ancienne grange, une ancienne écurie à usage de garage, ainsi qu'une remise sur l'arrière du bâtiment.
La surface habitable de la partie habitation est de **160 m2**.
Le bien est actuellement occupé, et il n'existe pas de contrat de location connu au jour du PV descriptif.
SUR LA MISE A PRIX : 80.000 € (Quatre-vingt mille euros)
Avec faculté de baisse de la mise à prix du quart puis du tiers en cas de carence d'enchères
VISITE:
Le jeudi 15 octobre 2026 à 10 h (rendez-vous sur place)
par la SELARL ADLITEM - SOULARD - DE FOURNOUX
Commissaires de justice à DIJON
Cette adjudication aura lieu à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de DIJON (21), au Palais de Justice de ladite ville, 13 boulevard George Clémenceau,
LE MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026 A 10H30
La présente vente est poursuivie à la requête de :
Maître Marie-Sophie PELLIER, membre de la SELARL PELLIER-LES MANDATAIRES demeurant 61 avenue du XVème Corps à FREJUS (83600) agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Madame FAYOLLE,
Représentée par **Maître Delphine HERITIER**, Avocat.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de DIJON, qui devra s'être fait remettre préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque, représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de DIJON (n° RG : 26/00040) – ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant.
Maître Delphine HERITIER

AL26024104

// MARCHÉS PUBLICS

COMMUNE DE MIREBEAU SUR BEZE

AVIS DE PUBLICATION

Arrêtés préfectoraux n° 2026-25 et n° 2026-26 portant DUP de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour des captages« Forage de la Tuilerie » et « Creux au Vau »
Par délibération n° DEL 06-2023-10-02 en date du 10 février 2023, la commune de Mirebeau sur Bèze a sollicité l'autorisation et la protection réglementaire des captages d'eau destinée à la consommation humaine à « La Tuilerie » et au « Creux au Vau ».
Les arrêtés préfectoraux n° 2026-25 et 2026-26 ont été signés par Madame la Préfète de la Côte d'Or le 6 juillet 2026.
Ceux-ci ont été affichés pour une durée de deux mois :
- En mairie de Mirebeau sur Bèze pour une durée de deux mois à compter du 13 juillet 2026.
- Dans les 3 des communes du périmètre des DUP : Oisilly, Savolles et Magny Saint Médard. Ceux-ci ont été notifiés à tous les propriétaires par voie postale en date du 22 juillet 2026.
Le dossier portant DUP de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour des captages « Forage de la Tuilerie » et « Creux au Vau » sont tenus à la disposition du public en mairie de Mirebeau sur Bèze, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30. Les dossiers sont également consultables sur le site de la mairie à l'adresse **https://www.ville-mirebeau-sur-beze.fr/.**

AL26024123

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/09/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Chassey – Magny-la-Ville, Marigny-le-Cahouët – Pouillenay
Libre - Parcelles de terre, pré, landes, bois-taillis, landes boisées – Objectif : Maintien des exploitants en place.
Chassey : Urbanisme : RNU - 44 ha 16 a 57 ca 'ES ROUSSES' : A-0009—0010—0013—0018—0019—0020—0021—0022—0025—0027—0029—0037—0038—0039—0040—0041 - 'LA MONACHE' : A-0163—0166—0172 - 'GRANDES RAIES' : A-0064 - 'CHAMPS DES GUENEAU' : A-0109 - 'LES PETITES RAYIES' : A-0425—0429 - 'LA COURROIE' : A-0336—0351—0376—0408—0423 - 'GRANDES RAYIES' : A-0227—0244 - 'LA RAIE DE PRE LAGNEAU' : A-0498—0499—0500—0501—0502 - 'CHAMPS ROUGES' : A-0207—0209 - 'CHAMPS DES NOYERS' : A-0251 - 'SUR LES GRANDES RAYIES' : A-0286—0290—0298 - 'RAYIES SUR CHAMPS NOYERS' : A-0271—0276—0279 - 'LE LARRE NEUF' : A-0588 - 'L ECORCHECHET' : A-0439 - 'VIGNES DU CRET' : AC-0117 - 'VIGNES DOMONT' : AC-0157—0158—0166 - 'LES HAUBUES' : B-0326—0332—0333—0334—0335 - 'LES TIERS' : B-0224 - 'SOUS LE PATIS TREMBLEAU' : B-0217—0218 - 'VERS LE CHEMIN FERRE' : B-0279—0280—0281—0282—0283—0284—0285—0286 - 'LES RANNAIS' : B-0408 - 'ICI DESSOUS' : B-0423 - 'COMBE AU ROI' : B-0001—0012 - 'CHAMP PAILLARD' : B-0448—0449—0450—0451 - 'LE PRENET' : B-0440 - 'LA GUETTE' : B-0013 - 'EN PEAUJOT' : B-0316 - 'EN LAVEAU' : B-0167 - 'CHAMP RAVIOL' : B-0404—0406 - 'CHAMP DERRIERE' : B-0431—0514 - 'LES ROUSSES' : B-0277 - 'LES RUELLES' : B-0269—0271 - 'EN BOURREE SUR LES CLERGET' : C-0257—0258—0259—0262 - 'LES CHAMPS DE LAUTOT' : C-0025—0031 - 'LES BERGERIES' : C-0066—0067—0069—0072—0073—0078—0079—0080—0081 - 'LE PRE CAILLOTTE' : C-0179—0180 - 'LES COURBES RAIES' : C-0177—0333—0334 - 'BOIS DE MONTCERNON' : C-0112—0124 - 'COMBE A L EAU' : C-0098 - 'LES SAUNIERES' : C-0186—0187—0188—0190—0191—0192 - 'EN MONTCERNON' : C-0157
Marigny-le-Cahouët : Urbanisme : Zone A et N du PLU - 12 ha 92 a 34 ca 'LA SAUNIERE' : F-0206—0210—0211—0545—0547—0549 - 'LA MALTIERE' : F-0090—0093 - 'COURBES RAIES' : F-0103—0104—0105 - 'LA VAUCE' : F-0212
Pouillenay : Urbanisme : Zone A et N du PLU - 2 ha 32 a 90 ca 'LE BOUILLON' : C-0018—0019 - 'LE DERRIERE DE POISOT' : C-0293—0314—0315
Magny-la-Ville : Urbanisme : RNU 71 a 72 ca 'EN FONTENOILLE' : C-0296—0297
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **05/10/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024132

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

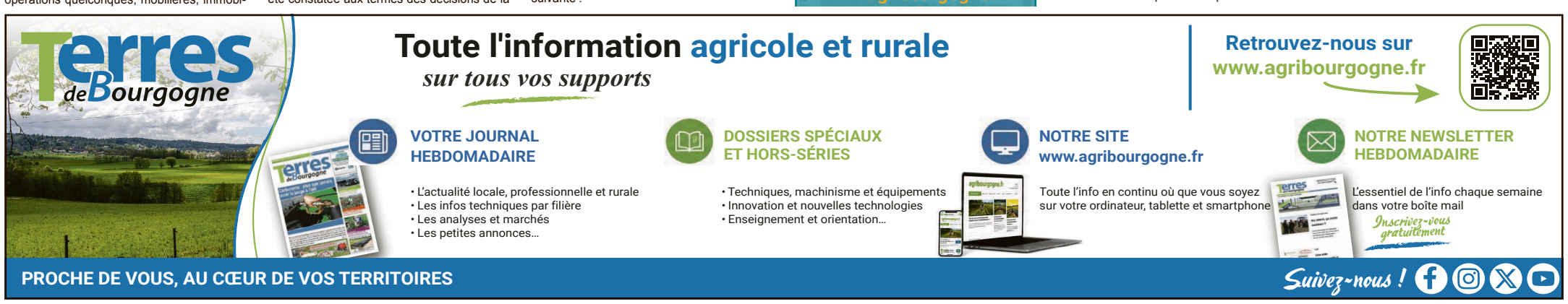
CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEW COLONIAL

SELASU au capital de 7622,45 €
Siège social :
4 Place Barbe 21000 Dijon
378 168 421 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 25/08/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Hong CHHIM, demeurant 6 rue François Pompon 21160 Marsannay-la-Côte pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2026.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26023964



ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION

SARL LES TERRES PICARDES

Société à responsabilité limitée
Capital de 75 000 euros
Siège social :
1, impasse Jeannot
21190 TAILLY
800 476 970 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23/07/2026, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL26024078

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ADELINE

SCI au capital de 56.406,14 euros
Siège social :
1 Impasse Emile Berthelot
58000 NEVERS
407 879 659 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 09/09/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue des Senets 58640 VARENNES-VAUZELLES et ce, à compter du 09/09/2026.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26024077

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ANQUETIL

Société par actions simplifiée
au capital de 4.800,00 euros
Siège social :
62 Route de Nevers
58180 Marzy
RCS Nevers 508119542

Par décision du 02.09.2026, le siège social a été transféré par le Président au 11 Route d'Apremont - 18150 Cuffy, à compter de ce jour.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024079

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING ANQUETIL

Société par actions simplifiée
au capital de 744.000,00 euros
Siège social :
62 Route de Nevers
58180 Marzy
RCS Nevers 994041 531

Par décision du 02.09.2026, le siège social a été transféré par le Président au 11 Route d'Apremont - 18150 Cuffy, à compter de ce jour.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024081

MODIFICATION DU CAPITAL

COPIEFAX
Société à responsabilité limitée au capital de 75000 euros
Siège social : 52 bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES
385 244 009 RCS NEVERS
Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 23.07.2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 09.09.2026, et en l'absence d'oppositions des créanciers, le capital social a été réduit d'une somme de 11 249,83 euros pour être ramené de 75 000,00 euros à 63 750,18 euros par rachat et annulation de 5 838 parts sociales, puis a été augmenté d'une somme de 11 249,83 euros par incorporation de réserves pour être ramené de 63 750,18 euros à 75 000,00 euros. Les articles 6 "formation du capital", 7 "capital" et 8 "répartition des parts sociales" ont été modifiés en conséquence.
Pour avis au RCS de NEVERS. La Gérance

AL26024092

ARCOGEST
expertise comptable
artisanat • conseil • gestion

AVIS DE TRANSFORMATION

HOLDING BAZOT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue du Moulin - 58700 LA CELLE SUR NIEVRE
909 990 822 RCS NEVERS
L'associée unique en date du 01/09/2026 a décidé de transformer la Société par Actions simplifiée en Société à Responsabilité Limitée à compter du 01/09/2026. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
Damien BAZOT demeurant 2 rue du Moulin -58700 LA CELLE SUR NIEVRE a été nommé gérant.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis

AL26024113

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CHARON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200.000 euros
Siège social :
CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre)
Lieudit « Beauregard »
RCS NEVERS : 533 348 959

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DECISION du 31/08/2026 DATE D'EFFET : 31/08/2026
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : Société par actions simplifiée
Président : M. Pierre CHARON, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : Société à responsabilité limitée
Gérant : M. Pierre CHARON, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) - 5 rue des Groseilliers

AL26024126

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SOLS MODERNES AUTREMENT - RCS Nevers 805 149 937 - pose de revêtements de sols (parquets sols souples) - 2 rue Roblin 58260 La Machine. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024084

MOINE Sonia - RCS Nevers 401 241 591 - café restaurant préparation de plats à emporter tabac - les Bertins 58400 Narcy. Jugement en date du07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024085

SOCIETE VIGIER - RCS Nevers 478 131 014 - travaux se rapportant a l'électricité, la plomberie, le chauffage, le sanitaire, la zinguerie, l'achat, la vente, l'installation, la réparation d'appareils électroménager - zone artisanale ou zone d'activité les Grands Champs 58250 Fours. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024086

MACONNERIE DE NIEVRE - RCS Nevers 953 260 346 - maçonnerie, ravalement, plaque au plâtre, carrelage - 47 b rue Henry Bouquillard 58000 Nevers. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024087

BERNET SEBASTIEN SARL - RCS Nevers 518 807 565 - toutes activités artisanales se rapportant au revêtement de sols et murs - 16 rue de Forgebas 58130 Guérigny. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024088

NEVERS EXOTIQUE - RCS Nevers 890 792 500 - le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, vente des cartes téléphoniques, photocopie, fax, cosmétique, vente des téléphones portables et accessoires- 13 rue Francis Garnier 58000 Nevers. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024089

BERTHELOT Gaëlle - RCS Nevers 930 826 094 - friperie de vêtement d'occasion à petit prix femme-homme-enfant, accessoires et bijoux. - 20 rue du Lieutenant Paul Theurier 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024090

PAVILLON BAIN - RCS Nevers 312 451 628 - commercialisation, direction et surveillance de tous travaux de construction réalisés dans le domaine du logement ou de tous autres bâtiments à usage d'habitation, bureaux ou commerce, la rénovation ou réhabilitation d'immeubles, l'activité de marchands de biens et de lotisseur, entreprise générale de tous travaux publics et tout ce qui se rattaché à l'industrie du bâtiment et de la construction - 5-7 square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 07/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024114

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Extrait des minutes du greffe

SD3A TP - RCS Dijon 017 251 109 - travaux publics - chemin de Chevigny 21600 Ouges. Jugement en date du 08/09/2026 du tribunal de commerce de Dijon en date du 08 Septembre 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024100

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél. : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Le Mardi 27 octobre 2026 à 10 H 45
Au Tribunal Judiciaire de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – NEVERS
Commune de SAINT GERMAIN CHASSENAY (58300),
Une maison à usage d'habitation sise Lieu-dit « Les Oudilles » 3 rue des Charmes
Cadastré :
Section B n° 386 3 rue des Charmes pour une contenance de 9a 49ca
Section B n° 385 (moitié indivise) « Les Oudilles » pour une contenance de 81ca
Sur la MISE A PRIX de : 80.000, 00 € (QUATRE-VINGT MILLE EUROS)
Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de NEVERS, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
RENSEIGNEMENTS :
1. **Maître Emilie CLEME**, Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente;
2. **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 25/00029.
VISITES : le lundi 5 octobre 2026 à 15h00 par la SELARL GIMS CONSTAT, Commissaires de Justice à SANCERRE (18) – Tél : 02 48 54 24 05

AL26023939

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI MYNAEL

SCI au capital de 1.200 euros
Siège social :
La Chaume
58110 ALLUY
512 234 162 RCS NEVERS

Le 24/08/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/08/2026. Madame Marie-Laure VERGAN demeurant 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024094

DISSOLUTION

SCI 3J
SCI au capital de 1000 € Siège social : LD FEVRIL OUROUER 58130 OUROUËR RCS NEVERS 903715647
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/09/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2026 , il a été nommé liquidateur(s) Mme CHEREL Ariane demeurant au Route de Montigny 211 58130 OUROUËR et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26024133

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2026, il a été constitué pour 99 ans, une société à responsabilité limitée, dénommée BATIMENTS ISOLATION CONSEIL, au capital de 2 000,00 €, dont le siège social est à MARZY (58 180), 69 route de Busserolles,ayant pour objet : Travaux d'isolation, Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Pour Gérant M. Hulusi ÄKKUS, demeurant à MARZY (58 180), 69 route de Busserolles. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, LE PRESIDENT.

AL26024005

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 09/09/2026
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION SOCIALE : ZOÉ
SIEGE SOCIAL : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) – 23 rue Léon Blum
OBJET : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 10.000 euros
GERANTS :
Monsieur Bruno CALLABAT, demeurant NEVERS (Nièvre) – 10 rue Louis Vicat
Madame Brigitte CALLABAT, demeurant NEVERS (Nièvre) – 10 rue Louis Vicat
CESSION DE PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.
IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et insertion : Le Gérant

AL26024082

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EV & K
Forme sociale : SAS
Capital social : 570 500 €
Siège social : 38, rue Jean Lhospied – 58300 CHAMPVERT
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Emmanuel CHEVALIER dt à CHAMPVERT (58) – 38, rue Jean Lhospied
Directeur Général : Mme Virginie CHEVALIER dt à CHAMPVERT (58) – 38, rue Jean Lhospied
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26024111

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE

SCI GASPARD ST GERMAIN

Gaspard St Germain
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social :
40 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE
993 443 860 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 Juillet 2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 40 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE au 89 - 91 rue du Pont 89000 AUXERRE à compter du 15 Juillet 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26023965

CHANGEMENT DE GÉRANT

Sarl LE FLOBERT

71 rue du Pont
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 483 333 555

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2026 a décidé des modifications suivantes applicables au 1er septembre 2026
- Le gérant est Aimen HAMMADI 26 avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU en remplacement de Mme Marie Laure LECLERCQ, 3 rue de l'ancienne Mare, VAL SAINT MARTIN – 89270 VERMENTON, démissionnaire.
Mention sera faite au Registre du commerce de AUXERRE

AL26024068

MODIFICATIONS

EARL MICHEL MASSÉ

EARL au capital de 393 500 €
Siège social : 3 rue Saint-Jacques
89800 LIGNORELLES
810 259 275 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2026 :
- Le capital social a été réduit de 294 100 € pour être ramené à 99 400 €.
- M. Michel MASSÉ a démissionné de ses fonctions de gérant.
Pour avis, le gérant.

AL26024045

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JABEL

Société civile immobilière
au capital de 579,31 euros
Siège social :
2 rue de Montmercy
89240 VILLEFARGEAU
353 699 887 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU au 10 Rue du 8 Mai 1945 89000 AUXERRE à compter du même jour.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024071

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JABEL II

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social :
2 Rue de Montmercy
89240 VILLEFARGEAU
389 832 635 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Montmercy 89240 VILLEFARGEAU au 10 Rue du 8 Mai 1945 89000 AUXERRE à compter du même jour et a modifié l'article 4 en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024072

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl TONNERRE ACCESSOIRES AUTO 20 Avenue Alfred Grevin 89700 TONNERRE (mécanique automobile). SIREN 847726460. CIP 5123. Date de cessation des paiements : 01/01/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024046

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sarl à associé unique DDADY 36, chemin de la Chapelle 89470 Monéteau (développement de disciplines artistiques). RCS Auxerre 491140570. CIP 5124. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024047

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique JUKE BOX 89 36 chemin de la Chapelle 89470 MONETEAU (exploitation d'une discothèque). RCS Auxerre 831524525. CIP 5069. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024048

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl à associé unique LES P'TITES BENNES ROUGES 17 rue Pasteur 89200 Avallon (location de bennes). SIREN 953297751. CIP 5116. Date de cessation des paiements : 07/09/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL26024049

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SCI GUIMAX 8 route de Vezelay 89660 Asnières-sous-Bois (acquisition de biens immobiliers). SIREN 512696360. CIP 5117. Date de cessation des paiements : 07/09/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024050

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl CAMAF 12 avenue de la Paix 89000 St Georges Sur Baulche (usinage, vente de pièces automobiles). SIREN 513718007. CIP 5118. Date de cessation des paiements : 01/07/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024051

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 11/09/2026 au profit de la Sarl ETS J.CONTZLER ET FILS 20 et 22 Rue Joubert 89000 Auxerre (négoce de produits électroménagers). SIREN 425820214. CIP 5122. Date de cessation des paiements : 07/09/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024052

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS Flying Green Academy Aéroport d'Auxerre-Branches route d'Auxerre 89380 Appoigny (formation sur aéronefs). SIREN 948773486. CIP 5119. Date de cessation des paiements : 05/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024053

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SASU REMC PARE-BRISE 3 allée Paul Berthier 89000 Auxerre (réparation de vitrage automobile). SIREN 991262841. CIP 5120. Date de cessation des paiements : 01/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024054

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS LE FAUBOURG 1 rue de Terreaux 89310 Noyers (restauration traditionnelle). SIREN 934580580. CIP 5121. Date de cessation des paiements : 01/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024055

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Michel, Albert, Gabriel RENAUD 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 532194933. CIP 4540.

AL26024056

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL LESAVRE PIERRE-EMMANUEL 26 Rue du Clos 89000 Auxerre. RCS Auxerre 509999595. CIP 4817.

AL26024057

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl DORANGE FLORIENT 9 rue du Docteur Tardieux 89530 Saint Bris le Vineux. RCS Auxerre 908894371. CIP 4818.

AL26024058

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Claude GEOFFROY 4 Allée Jacquard Batiment B 89000 Auxerre. RCS Auxerre 508336104. CIP 4649.

AL26024059

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS STATIK HOLDING 26 Rue Thomas Ancel 89000 Auxerre. RCS Auxerre 834976854. CIP 4255.

AL26024060

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique TECHNI CHAUFF 1 chemin Saint-Eloi 89600 Vergigny. RCS Auxerre 977450097. CIP 5003.

AL26024061

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique FEELINGS COIFFURE 6 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 439614942. CIP 4581.

AL26024062

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique MOON AUXERRE 21 bis rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 935105338. CIP 5005.

AL26024063

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Madame Vjosa MUCIQI 17 rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 928859396. CIP 5007.

AL26024064

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS RESTAURANT LE BELLE CROIX 3 route de Quenne 89530 Saint-Bris-le-Vineux. RCS Auxerre 953596871. CIP 5008.

AL26024065

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique CREA PROJECT 5 Impasse du Tacot 89250 Seignelay. RCS Auxerre 841197569. CIP 5011.

AL26024066

Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 07/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS PAVILLON BAIN 46 rue du 24 août 89000 Auxerre. RCS NEVERS 312.451.628.

AL26024067

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 01/09/2026, arrêtant le plan de redressement sur 5 ans au profit de la SCI LUCAS 10 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 537 749 681. Commissaire au plan : SELARL ARCHIBALD 1 Bd de l'Épée 89100 SENS.

AL26024069

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 09/09/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LES P'TITS PLATS DE CHRISTOPHE 7 La rue Pépin 89250 Hauterive (traiteur, cuisinier à domicile). RCS Auxerre 809776594. CIP 5076. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024091

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS

FDR PARTNERS SAS au capital de 3000 € Siège social : 16 Rue Neuve Popincourt 75011 PARIS 928 560 689 RCS PARIS

Le 09/09/2026 l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de création, production, réalisation, édition, captation, montage, diffusion de tous contenus audiovisuels, photographiques, sonores, cinématographiques, numériques, acquisition, exploitation, gestion, édition, cession de tous droits de propriété intellectuelle, mise à disposition, location de studios d'enregistrement, plateaux tournage, équipements techniques, matériels de production audiovisuelle et événementielle, achat, vente, location, de matériels et équipements, Holding, prise de participations, investissement dans toutes sociétés, animation effective du groupe de sociétés formé avec ses filiales, assistance, conseil, prestations de services au profit de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation, direction générale, mandat social dans les filiales, acquisition, administration, gestion de tous immeubles, droits immobiliers, parts de sociétés immobilières, location nue ou meublée de biens immobiliers, chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme et hébergements touristiques, prestations accessoires à l'hébergement, et de transférer le siège au 54 rue de la Vallée, 89140 VILLETHIERRY, avec effet rétroactif au 01/09/2026.
Modification des articles 2 et 4 des statuts. RCS de SENS

AL26024080

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(Yonne) du 07 septembre 2026, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 10 septembre 2026, Dossier 2026 00026071, référence 8904P012026 A 01133, la société TOUC'YREGAL, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 2, rue de la Maison Neuve 89130 TOUCY, immatriculée au RCS sous le n° 902 571 561 RCS AUXERRE, A CEDE à la société PUISAYE SAVEUR, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 15, rue de la Puisaye 89560 LAIN, immatriculée au RCS sous le n° 989 694740 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de production et portage de repas, buffets à domicile, connu sous l'enseigne de TOUC'YREGAL, sis et exploité à 2, rue de la Maison Neuve 89130 TOUCY, moyennant le prix de 125 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 07 septembre 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

AL26024115

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MOLOSMES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0340 du 14 septembre 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SUNTI, d'une emprise de 48,8 ha au sol et d'une puissance de 27,3 MWc, sur le territoire de la commune de MOLOSMES.
Cette enquête se déroulera en mairie de MOLOSMES, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du vendredi 09 octobre 2026 (09 h 00) au mardi 10 novembre 2026 (17 h 00).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier présentées par la SAS SUNTI, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental ainsi qu'un résumé non technique (RNT), une étude pédologique, une étude technico-économique et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Cécile FOURNERON est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de MOLOSMES, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 09 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 20 octobre 2026 de 14h00 à 17h00,
- samedi 31 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 10 novembre 2026 de 14h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-molosmes@yonne.gouv.fr ;
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de MOLOSMES.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de MOLOSMES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Maxence FALLAIT, Chef de projets pour la société SUNTI
771, Avenue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS
Email : m.fallait@sunti.fr

AL26024073

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VENOY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VENOY
Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0364 du 14 septembre 2026, une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :
Demandeur : SAS BIOVALLI - 6 rue des Grands Champs - 89290 VENOY.
Adresse de l'installation : Les Champs de Curly - 89290 VENOY.
Nature de l'installation : unité de méthanisation.
Rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
au régime de l'enregistrement : 2781-1-b (méthanisation d'autres déchets non dangereux - la quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j).
Rubrique de la nomenclature loi sur l'eau (IOTA) :
au régime de la déclaration : 2.1.5.0-2 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 5 octobre au lundi 2 novembre 2026 inclus.
Le dossier « papier » est déposé en mairie de Venoy où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture.
Une version « électronique » du dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne : www.yonne.gouv.fr
(onglet« actions de l'État » / rubriques « environnement » / « installations classées ».../ « consultations publiques »).
Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au préfet de l'Yonne (bureau de l'environnement - place de la préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
Périmètre d'affichage de 1 km : Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Villeneuve-Saint-Salves et Venoy.
Périmètre d'affichage supplémentaire lié au plan d'épandage et à la gestion des effluents : Augy, Beine, Chitry, Héry, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Quenne, Rouvray, Saint-Bris-Le-Vineux et Villy.
Décision : à l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prend un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement, ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL26024118

// DIVERS

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE – parcelles situées sur l'emprise de la déviation sud d'AUXERRE - terre - 38 ha 20 a 94 ca - 'LES BEAUVOIRS' : YO - 0001 - 'LES PETITS VAUBOULONS' : YR - 0002 - 'LA PLATRIERE' : YS - 0050 - 'LES VAUX FROIDES' : YS - 0051 - 'LES GIVOIRS' : YU – 0022 - 0023 - 'LA TRAINASSE' : YU – 0021 – zonage : zone U du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/10/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024124

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 09/09/2026,
M. Jean Pierre Marie Isidore GUILLOT, né à SERIS (41500) le 15/06/1948, et Mme Marie-Agnès Marguerite LE STRAT, née à BEAUGENCY (45190) le 27/09/1949, demeurant à AUXERRE (89000) 5 rue Rantheaume, mariés à la Mairie de POULAINES (36210) le 12/08/1972 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts,
Ont, tout en restant soumis audit régime matrimonial :
- adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur l'un ou plusieurs ou tous les contrats d'assurance-vie souscrits par l'un des époux ou par adhésion conjointe des époux ;
- stipulé une clause d'absence de récompense pour les contrats d'assurance-vie.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire

AL26024128

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

PAYSAGE DE CHARME

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : La Chapelle
3 rue du Pressoir
89340 CHAMPIGNY
430 148 734 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 23/04/2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL26024129

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 21 juillet 2026, a été constituée pour une durée de 99 ans la société par actions simplifiée (SAS) « Entre Nanteau et l'Ardille », au capital de 1000 €, ayant son siège social 4 avenue Foch, 89 000 Auxerre. Elle en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre et a pour objet l'étude, le financement, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes. La Présidence est assurée par GEG EneR, SAS au capital de 599 462,25 €, siège social : 17, rue de la Frise, 38000 Grenoble - RCS GRENOBLE 378 201 800. La Direction générale est assurée par Yonne Énergie, SAEML au capital de 4.390.000 €, siège social : 4, avenue Foch 89000 Auxerre - RCS AUXERRE 822 167 235.

AL26024098

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
L&D AQUATERRA
Objet social : Installation, pose, entretien, maintenance et rénovation de piscines, bassins, et autres équipements de bien-être et de loisirs aquatiques ; traitement et entretien de l'eau ; commercialisation de tous produits se rapportant directement ou indirectement à l'activité de pisciniste.
Siège social :
2D RUE DU CLOS 89140 Michery.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Président : M. BOURDON LOIC, demeurant 2D RUE DU CLOS 89140 Michery
Directeurs Généraux : Mme BOURDON-VIOLETTE DEBORAH, demeurant 2D RUE DU CLOS 89140 Michery
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Sens

AL26024083

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurence PAGET, Notaire à Chéroy, le 11 septembre 2026 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : **RACINES ET TRANSMISSIONS GAULOISES - RTG**
Siège social : Ferme des Saints Pères – 89 100 Saligny.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 700,00 EUR divisé en 700 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Emmanuel Jean Georges ARNAUD, né à Neuilly-sur-Seine (92200), le 24 novembre 1969 et Lothaire Charles Henri Emmanuel ARNAUD, né à Paris (17ème), demeurant à Saligny (89100 Yonne) Ferme des Saints Pères.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL26024134

Annonces légales
03 80 78 90 42

JURIDIQUE

// ARRÊT MALADIE

Suspendre les IJ complémentaires légales en cas de fraude ? C'est possible !

La loi 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales vient réduire certaines obligations pour l'employeur. Ce dernier peut désormais suspendre le versement du complément aux indemnités journalières de la sécurité sociale lorsqu'une situation de fraude avérée du salarié lui a été signalée par l'assurance maladie.

Pour rappel en complément des indemnités journalières de la sécurité sociale (IJSS), l'employeur à, sous certaines conditions, l'obligation de maintenir tout ou partie de sa rémunération au salarié absent pour maladie accident justifiant d'un an d'ancienneté (L1226-1 du code du travail). Ce versement peut être effectué directement par l'employeur ou pas le biais de l'organisme de prévoyance ou d'assurance.
La loi du 25 juin 2026 vient ainsi modifier l'article L1226-1 du code du travail en précisant que les dispositions ne s'appliquent pas en cas de fraude avérée du salarié, dont l'employeur a été informé par un organisme de sécurité sociale.
Alors que l'assurance maladie pouvait suspendre le versement des IJSS après le constat d'une fraude, cette prérogative n'était pas possible s'agissant de l'employeur et du versement du complément de salaire.
L'introduction de cette loi apporte en revanche une nouvelle obligation pour l'employeur, celle d'informer l'organisme assureur auquel le salarié fraudeur est affilié. L'employeur doit transmettre notamment l'ensemble des renseignements et documents caractérisant la fraude. Les précisions quand aux modalités de cette transmission seront précisées par décret.

Tiphaine Lautredou

// FONCIER

Prêt à usage d'un bien agricole

Le prêt à usage (également qualifié de prêt à titre gratuit), appliqué au monde agricole, permet à un exploitant de mettre en valeur des biens immobiliers (terres et/ou bâtiments), sans contrepartie financière, tout en permettant au propriétaire prêteur de récupérer ses biens assez simplement.

Le prêt à usage, convention, prévue à l'article 1875 du Code civil, permet de déroger au régime des baux ruraux.
Le prêt à usage est une mise à disposition d'un bien agricole, à titre gratuit.
Elle confère à l'exploitant un droit d'exploiter sans contrepartie financière, et au prêteur de récupérer son bien sans difficulté. En effet, le propriétaire ne se trouve pas engagé pour une durée de 9 ans comme dans le bail rural et peut faire valoir la fin du prêt plus facilement qu'une dénonciation de bail rural.
Pour qu'un contrat soit qualifié de prêt à usage, il doit remplir certaines conditions :
- La mise à disposition à l'emprunteur doit se faire sans aucune contrepartie financière : c'est un contrat à titre gratuit par essence.
Aucune redevance ne peut donc être mise à la charge de l'emprunteur (exploitant) ni aucun remboursement de charges incombant au propriétaire ne peut être imposé à l'emprunteur (par exemple, le remboursement de la taxe foncière correspondant au bien emprunté...)
- La durée du contrat doit être fixée lors de sa conclusion. Pour les immeubles ruraux, la durée envisageable peut être la référence à l'année culturale.
Afin d'éviter tout litige quant à la durée et au renouvellement de l'opération, mais également pour préciser les modalités de dénonciation de celle-ci, il est conseillé de procéder à la réalisation d'un écrit indiquant les parcelles concernées et la durée du prêt.
Convention précaire par essence, le prêt à titre gratuit est à utiliser avec prudence et ne doit jamais être considéré comme un outil de gestion agricole à long terme, à la différence du statut du fermage.

MCE